



**AVIS DE PUBLICITE n°202606
(VALANT REGLEMENT DE LA CONSULTATION)**

**OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE LA GESTION ET DE
L'EXPLOITATION D'UN LOCAL**

**EXERCICE D'UNE ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT ET DE PRATIQUE DE LA DE
PLONGEE SOUS-MARINE ET D'ACTIVITES SUBAQUATIQUES
COMPLEMENTAIRES**

Préambule :

La commune, située sur le littoral et disposant d'un environnement marin d'exception, souhaite valoriser son domaine public en favorisant le développement d'activités nautiques encadrées, respectueuses du milieu naturel et accessibles au plus grand nombre.

1. Contexte de la consultation :

La présente convention d'occupation temporaire du domaine public est conclue en application des articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), lesquels prévoient une obligation de publicité et de mise en concurrence lorsque l'autorisation permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public « *en vue d'une exploitation économique* ».

2. Identification des coordonnées du gestionnaire du bien :

Commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat
Hôtel de Ville
21 avenue Denis Séméria
06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

3. Localisation et caractéristiques essentielles du bien concerné par l'occupation :

La présente convention porte sur une cellule commerciale portant le numéro DIX, édifiée sur le domaine public communal de la commune de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT, située sous l'emprise de l'avenue Jean Mermoz, le long du Quai Lindbergh.

4. Objet de la présente consultation :

La présente convention d'occupation précaire est destinée exclusivement à permettre l'exercice par l'occupant de l'activité d' « **enseignement et de pratique de la plongée sous-marine, incluant notamment la photographie sous-marine, les randonnées aquatiques** ».

5. Contraintes particulières d'exploitation :

L'établissement devra rester ouvert 6 jours sur sept et sur une durée de 10 mois minimum par an.

6. Date de début d'exploitation et durée de la convention :

La présente convention est conclue pour une durée de 7 ans. Elle prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2026.

7. Visite des lieux :

Le candidat procédera à une visite des lieux **obligatoire** le **jeudi 28 mai à 14h00**. Le rendez-vous aura lieu directement à l'adresse du local et la visite se déroulera en présence d'un représentant de la Commune.

8. Montant de la redevance :

La convention est conclue moyennant une redevance mensuelle hors taxe et hors charges fixée à CINQ CENT QUINZE EUROS (515) Euros pour toute sa durée.

9. Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation se compose des pièces suivantes :

- le présent avis de publicité valant règlement de la consultation
- la convention valant cahier des charges

10. Retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>.

11. Modalités de présentation des candidatures et des offres :

Le dossier remis par le candidat comportera les éléments suivants :

- La convention signée
- Un justificatif de l'existence et de l'immatriculation de la société (numéro unique d'identification, un extrait d'immatriculation au registre ou au répertoire auquel elle est inscrite) **si le candidat est une société,**
- Une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport) et un justificatif d'immatriculation à un répertoire professionnel si l'activité l'exige, **si le candidat est une personne physique,**
- Les attestations justifiant que le candidat a rempli ses obligations fiscales et sociales
- Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat et ses salariés n'ont pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités financières du candidat
- Une attestation d'assurance multirisques
- Une note relative aux moyens humains (incluant l'expérience et les qualifications) et matériels affectés à l'activité
- Une note explicative présentant le projet du candidat : concept, activités proposées, publics visés, tarifs, horaires et périodes d'ouverture, investissements projetés, etc.
- Le plan de financement et le compte de résultat prévisionnel sur deux années
- L'attestation de visite des lieux (qui sera remise le jour de la visite par un représentant de la Commune)

12. Critères d'attribution :

Les critères de choix suivants seront appliqués pour apprécier les propositions des candidats :

- **Expérience et qualifications du candidat :**

Expérience et qualifications professionnelles du candidat et de son équipe, notamment les diplômes, certifications et habilitations permettant l'enseignement de la plongée sous-marine (FFESSM, PADI ou équivalent), au regard des exigences réglementaires en vigueur.

- **Diversité des publics visés :**

Capacité du projet à favoriser l'accès à la pratique de la plongée pour des publics variés (jeunes, débutants, publics spécifiques).

- **Diversité et qualité des activités proposées :**

Diversité et qualité des activités d'enseignement et de pratique proposées (initiation, formation, perfectionnement, activités spécifiques), en adéquation avec le site et les attentes du public.

- **Moyens matériels et équipements :**

Qualité, quantité et conformité des équipements et matériels mis à disposition des usagers, appréciées au regard des exigences de sécurité, de leur adéquation aux conditions d'encadrement de l'activité et de la prise en compte du développement durable.

13. Recours à la négociation :

Au cours de l'examen des offres, une négociation pourra être menée avec le ou les candidats que la personne publique sélectionnera à cette fin. La négociation pourra, à titre d'exemple, porter sur la portée des droits et obligations des partenaires ou la durée de la convention.

14. Demande de renseignements :

Les renseignements administratifs et techniques relatifs à la consultation pourront être obtenus via le profil acheteur de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr> et devront être adressés au plus tard 5 jours avant la fin de la consultation.

15. Délais et modalités de remise des offres :

L'offre est à déposer par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la commune <https://www.marches-securises.fr>, avant le **mercredi 10 juin 2026 à 16h00.**